

PROCÈS-VERBAL de la 20^e assemblée ordinaire du comité consultatif de toponymie tenue le 13 mars 2018 à 12 h à la salle des caucus du 855, 2^e Avenue.

ÉTAIENT PRÉSENTS les membres Mesdames Denise Dumont et Èveline Laverdière, conseillère, ainsi que Messieurs Jean-Paul Bordeleau, Marcel Bérard et Denys Chabot.

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT Monsieur Éric St-Germain, secrétaire, M. Paul Doucet, coordonnateur service Permis, inspection et environnement, ainsi que Mme Lorraine Morissette, conseillère.

Adoption de l'ordre du jour de la 20^e assemblée du comité consultatif de toponymie.

RÉSOLUTION 20-235

L'ordre du jour est adopté en laissant le point varia ouvert.

La conseillère, Mme Lorraine Morissette profite de cette rencontre afin de venir saluer, une dernière fois, les membres du comité. Mme Morissette présente Mme Èveline Laverdière qui agira maintenant à titre de représentante du conseil de ville au sein de ce comité.

Adoption et signature du procès-verbal de la 19^e assemblée ordinaire du C.C.T. tenue le 14 février 2017.

RÉSOLUTION 20-236

Le procès-verbal de la 19^e assemblée ordinaire du C.C.T. est adopté tel que présenté.

Noms des voies de circulation de la municipalité.

COMMENTAIRE 20-A

Le secrétaire du comité désire porter à l'attention des membres la mise à jour du registre des voies de circulations, à la suite de leur officialisation par la commission de toponymie du Québec.

Banque de noms en date du 6 mars 2017.

COMMENTAIRE 20-B

Les commissaires prennent connaissance du document qui est toujours évolutif. Le recueil devra être mis à jour pour donner suite aux recommandations de la présente rencontre.

Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif de toponymie.

RÉSOLUTION 20-237

CONSIDÉRANT que les commissaires prennent connaissance de la résolution 2018-15, nommant Mme Èveline Laverdière à titre de commissaire du comité consultatif de toponymie jusqu'au 20 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT que selon la résolution 2016-140 le mandat de Messieurs Denis Chabot, Jean-Paul Bordeleau et Marcel Bérard se terminera le 20 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT que le mandat de Mme Denise Dumont fut renouvelé jusqu'au 20 mars 2019 suivant la résolution 2017-150 ;

IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de renouveler le mandat des trois commissaires.

Élections

- A) Nomination d'un président;
- B) Nomination d'un vice-président.

RÉSOLUTION 20-238

CONSIDÉRANT que selon l'article 7 du règlement 2015-42, le président est nommé par les membres du comité à la première séance de chaque année. En même temps que la nomination du président, le comité nomme un vice-président parmi ses membres. Ce dernier préside les assemblées en cas d'absence du président ;

| | |
|---------------|--|
| CONSIDÉRANT | que Mme Dumont propose la candidature de M. Bordeleau à titre de président ; |
| CONSIDÉRANT | que les commissaires sont favorables à la candidature de M. Bordeleau et ce dernier accepte la présidence ; |
| CONSIDÉRANT | que Mme Dumont propose la candidature de M. Chabot à titre de vice-président ; |
| CONSIDÉRANT | que les commissaires sont favorables à la candidature de M. Denis Chabot ; |
| CONSIDÉRANT | que M. Denis Chabot est disposé à poursuivre son mandat à titre de vice-président du comité consultatif de toponymie ; |
| IL EST RÉSOLU | de nommer à titre de président M. Jean-Paul Bordeleau et M. Denis Chabot à titre de vice-président. |

Dépôt d'une copie du bulletin municipal Contact volume 17, numéro 3, mars 2017.

COMMENTAIRE 20-C

Les commissaires prennent connaissance de ce document. Nous retrouvons à l'intérieur du bulletin municipal Contact, une photo des membres du comité consultatif de toponymie.

La Commission de toponymie du Québec et le conseil du statut de la femme soulignent l'importance d'accroître la présence des femmes dans la toponymie.

COMMENTAIRE 20-D

Les commissaires prennent connaissance du document transmis par la Commission de toponymie. Le comité consultatif de toponymie de la Ville de Val-d'Or a toujours laissé une place importante aux femmes lors de propositions de dénomination.

Nous pensons à Mme Gisèle Wexler qui fut la première femme conseillère à la Ville de Val-d'Or, ainsi qu'à Mme Lorette Siscoe, qui fut la première gestionnaire d'une compagnie minière.

Faire davantage pour rappeler l'histoire autochtone de Val-d'Or.

COMMENTAIRE 20-E

Le secrétaire a regroupé, dans un recueil, des découpures, le document sur la promotion des noms géographiques utilisés par les autochtones du Québec, la liste des noms autochtones sur le territoire de la Ville de Val-d'Or, ainsi que le guide de toponymie des Algonquins.

Nouvelle parution de la Commission de toponymie du Québec « Guide des termes génériques ».

COMMENTAIRE 20-F

Le secrétaire invite les commissaires à prendre connaissance du nouveau « Guide des termes génériques » sur internet. Ce guide s'ajoute au « Guide toponymique municipal » ainsi qu'au « Guide de l'affichage odonymique. »

Dépôt de la résolution 2017-89 du conseil adoptant le règlement 2017-08, attribuant une dénomination à de nouvelles rues qui seront situées dans la partie sud du Versant de l'Esker.

COMMENTAIRE 20-G

Le secrétaire informe les membres que le conseil de ville a retenu toutes les propositions que le comité consultatif de toponymie (CCT) leur a proposées pour la partie sud du Versant de l'Esker.

Dépôt du règlement 2017-13 dénommant la salle Normand-Mandeville ainsi que la rue Séguin.

COMMENTAIRE 20-H

Le secrétaire informe les membres de la décision du conseil de ville de dénommer et d'officialiser la salle de la maison du citoyen du secteur de Dubuisson pour la salle Normand-Mandeville.

Le secrétaire informe les membres de la décision du conseil de ville de dénommer et d'officialiser une nouvelle rue au nom de Séguin, sur le lot 5 853 151 du cadastre du Québec.

Attestation d'officialisation de la Commission de toponymie du Québec de « rue Babin, rue Bénard, rue Boisvert, rue Bourcier, rue Harvey, salle Normand-Mandeville et rue Séguin ».

COMMENTAIRE 20-I

Le secrétaire remet aux membres du comité trois résolutions du conseil de ville.

La résolution 2017-89 adopte le règlement 2017-08 en attribuant une dénomination à de nouvelles rues qui seront situées dans la partie sud du Versant de l'Esquer. Il est question des rues Babin, Bénard, Boisvert et Bourcier.

La résolution 2017-287 adopte le règlement 2017-13 attribuant une dénomination à la salle de la maison du citoyen du secteur Dubuisson pour celui de la Salle Normand-Mandeville.

La résolution 02-20 du CCT adopte le règlement 2017-13 attribuant la dénomination Séguin pour une nouvelle rue identifiée par le numéro de lot 5 853 151 du cadastre du Québec.

La famille Harvey a refusé la dénomination d'une rue à l'honneur de leur famille, dans le secteur Georges-Dumont.

Demandes écrites de Mme Lorraine Morissette.

RÉSOLUTION 20-239

| | |
|---------------|---|
| CONSIDÉRANT | que les commissaires prennent connaissance de la demande de Mme Lorraine Morissette de rajouter le nom de « Rita Fortin » dans la banque de nom ; |
| CONSIDÉRANT | que Mme Lorraine Morissette propose de changer le nom ; le chemin du Champ-de-Tir par celui de James-Tomlin; |
| CONSIDÉRANT | que Mme Lorraine Morissette propose de modifier le nom de la rue des Panneaux par celui de Fernand-Cossette ; |
| CONSIDÉRANT | que Mme Lorraine Morissette souhaiterait avoir un secteur où les rues seraient nommées en l'honneur des femmes ; |
| IL EST RÉSOLU | que les commissaires sont favorables à étudier ces points, mais ils proposent d'y revenir lors d'une prochaine rencontre. |

Demande de Mme Nicole Binette de dénommer une rue en l'honneur de M. Léon Binette.

RÉSOLUTION 20-240

| | |
|---------------|---|
| CONSIDÉRANT | que Mme Nicole Binette a déposé une demande pour qu'une rue soit dénommée en l'honneur de son père, M. Léon Binette ; |
| CONSIDÉRANT | que M. Léon Binette a travaillé pour la Ville de Val-d'Or ; |
| CONSIDÉRANT | que plusieurs membres de la famille sont encore à Val-d'Or ; |
| CONSIDÉRANT | que Mme Dumont propose de revenir avec un document relatant la vie de la famille Binette. |
| IL EST RÉSOLU | de reporter la discussion à un rencontre ultérieure. |

Demande téléphonique concernant la dénomination Lafleur.

COMMENTAIRE 20-J

Le secrétaire a produit un résumé écrit du message téléphonique, afin de laisser une trace, car il n'y a pas eu de suite concernant le questionnement sur la dénomination de la rue Lafleur.

Retour sur le dossier du parc Donat-Asselin.

COMMENTAIRE 20-K

La Corporation des parcs et des espaces récréatifs a refusé d'entériner la proposition du comité consultatif de toponymie de dénommer le parc en l'honneur de M. Donat Asselin.

La Corporation des parcs et des espaces récréatifs a formulé sa décision directement à Mme Asselin Corbeil.

L'espace vert désigné sur le chemin de la Baie-Jolie correspond plus à un aménagement paysager qu'à un parc. C'est un espace déjà existant où l'on retrouve des boîtes postales et il suffit de l'entretenir.

Remplacement de la dénomination de la rue Harvey.

RÉSOLUTION 20-241

| | |
|---------------|---|
| CONSIDÉRANT | que par la résolution 02-23 le comité consultatif de toponymie a proposé le nom de la famille Harvey au conseil de ville pour la rue portant le numéro de cadastre 5 853 152 ; |
| CONSIDÉRANT | que le conseil de ville a entériné le nom de Harvey pour une rue du secteur George-Dumont ; |
| CONSIDÉRANT | que la rue Harvey a reçu son officialisation auprès de la commission de toponymie du Québec ; |
| CONSIDÉRANT | que la famille Harvey a refusé la dénomination d'une rue dans le secteur industriel ; |
| CONSIDÉRANT | que la famille Harvey préfère attendre le développement du secteur Lemoine pour dénommer une rue à leur honneur ; |
| CONSIDÉRANT | que le retrait du nom de famille Harvey libère une dénomination pour une rue ; |
| CONSIDÉRANT | que Robert C. Clark était un prospecteur d'origine américaine et il a découvert en 1923, de concert avec Gabriel Commanda, le gisement de la mine Lamarque ; |
| CONSIDÉRANT | que la découverte de Robert C. Clark et de Gabriel Commanda a engendré l'un des plus gros développements miniers à Val-d'Or ; |
| CONSIDÉRANT | la proximité de la source Gabriel, lieu de résidence de M. Commanda |
| IL EST RÉSOLU | de recommander au conseil de ville de dénommer la rue Clark telle que montrée au plan en annexe, dont le numéro de cadastre est le 5 853 152, et de remettre le nom Harvey dans la banque de nom. |

Démantèlement du parc Germain-Cinq-Mars.

RÉSOLUTION 20-242

| | |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | que le terrain du parc Germain-Cinq-Mars fut cédé par la Corporation de développement industriel à la commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, afin de permettre l'agrandissement de l'école secondaire le Transit ; |
| CONSIDÉRANT | que Mme Lorraine Morissette souhaite que le nom de son ancêtre, Germain-Cinq-Mars, retourne dans la banque de nom ; |
| CONSIDÉRANT | que M. Germain Cinq-Mars est arrivé à Amos le 3 juin 1916 en tant que télégraphe ; |

CONSIDÉRANT que M. Germain Cinq-Mars, figure emblématique du transport ferroviaire en Abitibi, a travaillé durant 44 ans pour le Canadien National ;

IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de rajouter le nom de Germain Cinq-Mars à la banque de nom.

Dénomination de l'ancienne caserne au centre-ville.

RÉSOLUTION 20-243

CONSIDÉRANT que les dénominations suivantes furent proposées :

- le nom de l'ancien chef de police « Henri Daoust », qui fut aussi pourvoyeur à la Baie-Carrière ;
- le nom « complexes multiservices » ;
- le nom du complexe ou bâtiment « aménagement du territoire » ;
- le nom « Édifice Bérard » en l'honneur de l'ancien maire ;

CONSIDÉRANT que le nom du maire Taché fut évoqué, tout en soulignant les points marquants de sa carrière ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'urgence à dénommer l'ancienne caserne du centre-ville ;

IL EST RÉSOLU de reporter la discussion lors d'une prochaine rencontre.

Dénomination des rampes de mise à l'eau sur le territoire.

RÉSOLUTION 20-244

CONSIDÉRANT que les rampes de mise à l'eau portent des noms d'utilisation « populaire » ;

CONSIDÉRANT que l'objectif est d'officialiser les noms pour les rampes de mise à l'eau ;

CONSIDÉRANT que la rampe de mise à l'eau du Lac-Sabourin est la propriété du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dont le numéro de lot est 5 662 289 ;

CONSIDÉRANT que beaucoup de citoyens de Val-d'Or utilisent les noms usuels pour identifier les rampes de mise à l'eau sur le territoire de la ville ;

CONSIDÉRANT le recueil produit par la ville ;

IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de rendre officiels les noms des rampes de mise à l'eau sur le territoire de la ville de la façon suivante :

- Quai et rampe Blouin ;
- Quai et rampe Baie-Carrière ;
- Quai et rampe Mine-Goldex ;
- Rampe Sleepy ;
- Rampe Pont-Champagne ;
- Rampe chemin Paré ;
- Rampe rue Elizabeth ;
- Rampe rue Pilote ;
- Rampe chemin Harricana ;
- Rampe chemin Leblanc ;
- Rampe chemin de la Plage ;
- Rampe Lac-Sabourin ;
- Rampe Ile Siscoe ;
- Rampe chemin de St-Edmond ;
- Rampe Lac des Sœurs.

Dénomination des rues existantes de la Fabrique ainsi que Moreau.

RÉSOLUTION 20-245

- CONSIDÉRANT que la rue De la Fabrique n'est pas inscrite au registre de la commission de toponymie du Québec, mais que la plaque de rue est affichée à l'intersection du chemin Paré, dans le village de Val-Senneville ;
- CONSIDÉRANT que la rue Moreau n'est pas inscrite au registre de la commission de toponymie du Québec, mais que la plaque de rue est affichée dans le même secteur;
- CONSIDÉRANT que les deux rues sont fréquentées par des utilisateurs de véhicule de promenade ;
- CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de les rendre officielles ;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville d'officialiser les rues De la Fabrique et Moreau, tel que montré au plan en annexe.
-

Dénomination d'une rue et modification des limites de deux rues, à la suite de travaux d'assainissement des eaux du secteur Val-Senneville.

RÉSOLUTION 20-246

- CONSIDÉRANT que la mise en place d'une usine d'assainissement des eaux usées a créé une nouvelle rue ;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de dénommer cette rue pour des raisons de sécurité, notamment lors des appels d'urgence au 911 ;
- CONSIDÉRANT que M. Bertrand De Carufel est le patriarche d'une famille d'industriels forestiers ;
- CONSIDÉRANT que M. Bertrand De Carufel a aménagé à l'automne 1940, la première scierie du village de Val-Senneville, sur les bords du lac Colombière ;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de dénommer la nouvelle rue De Carufel, tel que montré au plan en annexe et dont le numéro de cadastre est le 6 191 135.
-

Dénomination des rues projetées au plan projet de lotissement dans le secteur à l'est de la rue Finlay.

RÉSOLUTION 20-247

- CONSIDÉRANT que la Corporation de développement industriel de Val-d'Or désire développer un secteur à vocation industriel qui fait la valorisation de la fibre de bois ;
- CONSIDÉRANT que M. Fernand Cossette est né en 1930 et est décédé le 1^{er} août 2016 à l'âge de 86 ans au CISSS AT de Val-d'Or. Il fut un important homme d'affaires dans le domaine forestier ;
- CONSIDÉRANT que M. Donat Élément est né en 1925 à Gaspé et est décédé le 31 décembre 2013 à Val-d'Or. Il fut un important homme d'affaires dans le domaine forestier et de la construction ;
- CONSIDÉRANT que M. John Drapeau est né le 2 décembre 1910 à Beauport et est décédé à Val-d'Or en 1964. Il fut un important homme d'affaires dans le domaine de la construction ;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de dénommer les rues à l'est du secteur Finlay, tel que présenté au plan en annexe.
-

Dénomination des rues projetées au plan projet de lotissement dans le secteur au sud de la rue Roy.

RÉSOLUTION 20-248

- CONSIDÉRANT le projet de développement prévu en 2018-2019 ;
- CONSIDÉRANT que l'endroit fait partie du secteur où les rues commencent par la lettre L ;
- CONSIDÉRANT que le projet propose l'aménagement de trois rues ;

| | |
|---------------|--|
| CONSIDÉRANT | que M. Hervé Lebœuf est arrivé à Landrienne en 1914 ; il est venu travailler, dès 1932, à la coupe de bois sur le site de la mine Lamaque, afin d'y aménager les édifices miniers permanents et les petites maisons en bois rond du village minier ; |
| CONSIDÉRANT | que Madame Armande Lainesse fut la première maîtresse d'école de Val-d'Or en 1935 ; |
| CONSIDÉRANT | que M. Jean-Paul Larue a dirigé la fanfare de Val-d'Or au cours des années 50 et il a participé, en tant qu'enseignant, à l'ouverture d'une école de musique pré conservatoire en 1959 ; |
| IL EST RÉSOLU | de recommander au conseil de ville de dénommer les rues : Lebœuf, Lainesse et Jean-Paul-Larue, comme montré au plan en annexe. |

Varia.

A) Douze toponymes de dix municipalités québécoises gagnent le cœur de la commission de toponymie.

COMMENTAIRE 20-L

Les commissaires prennent connaissance du document.

B) Centre Multisport Fournier

RÉSOLUTION 20-249

| | |
|---------------|---|
| CONSIDÉRANT | que Fournier & Fils Inc. est une entreprise de Val-d'Or et un commanditaire majeur du projet ; |
| CONSIDÉRANT | que la Ville de Val-d'Or désire cette participation financière pour son projet de centre multisport ; |
| CONSIDÉRANT | l'implication de la famille Fournier dans le milieu des affaires de Val-d'Or ; |
| IL EST RÉSOLU | de recommander au conseil de ville de dénommer le centre sportif, le CENTRE MULTISPORT FOURNIER. |

Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 20-250

Sur une proposition de Mme Laverdière, l'assemblée est levée à 13 h 40.

M. JEAN-PAUL BORDELEAU, président

M. ÉRIC ST-GERMAIN, secrétaire